

Communiqué de presse

Neuchâtel, le 30 novembre 2015


Gaz naturel

Baisse des prix et tarification harmonisée par Viteos

Après avoir fait bénéficier ses clients d'une importante baisse de ses tarifs en avril dernier, Viteos refond sa grille de tarification et annonce une nouvelle baisse de 2% du prix du gaz naturel pour 2016. Cette baisse entrera en vigueur en même temps que l'harmonisation de la grille de tarification pour les consommateurs de gaz naturel. Le tarif auquel sont soumis les clients est déterminé par leur consommation. Chaque tarif comporte une partie variable ainsi qu'une partie fixe couvrant les coûts de la gestion du réseau, des branchements, des compteurs et de la puissance à souscrire pour tous les clients de Viteos.

Il faut noter que la confédération a rehaussé le prix de la taxe CO₂ car les objectifs en termes de réduction de CO₂ n'ont pas été atteints. Cette taxe, qui était de 60 francs par an depuis 2014 passera à 84 francs à partir du 1^{er} janvier 2016. Cette taxe prélevée par la Confédération sur le gaz naturel demeure toutefois inférieure de 25% à la taxe perçue pour le même motif sur le mazout.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès de :

-  Remigio Pian, directeur énergies et produits de Viteos, tél. 032 886 00 03
-  www.viteos.ch/Activites/Gaz-Naturel/Tarifs-gaz-naturel

Active sur le territoire neuchâtelois avec plus de 300 collaboratrices et collaborateurs au service de ses 80'000 clients, VITEOS assure la fourniture et la gestion des réseaux dans les domaines de l'eau, de l'électricité, du gaz naturel, du chauffage à distance et du froid à distance.